

## *Idées de comportements citoyens favorables à la biodiversité pour les participants au Nudge Challenge Biodiversité*



Cette liste d'exemples de comportements a été constituée par l'Office Français de la Biodiversité pour inspirer les étudiants qui participent au Nudge Challenge Biodiversité. Suivant les cas, les nudges pour favoriser ces comportements pourraient être mis en place par des gestionnaires d'espaces naturels protégés, des communes, des hôtels ou magasins à destination de leurs clients, des entreprises à destination des salariés, à la maison par les membres d'une famille,...

### *Dans son jardin ou sur son balcon*

- Aménager des **mares**, des **haies**, des **clôtures perméables**, des **espaces sauvages non tondu**, en **friches**... et construire des **abris naturels** pour la faune en diversifiant les milieux (tas de bois, de feuilles, de terre, de cailloux,...).
- Ne pas utiliser de **pesticide** et **désherbant**, même "naturel". Ne pas utiliser non plus d'**insecticide** chez soi. Cela suppose d'accepter l'intrusion d'espèces sauvages dans son jardin, qu'elles soient végétales ou animales (comme les araignées).
- En achetant une graine, une plante ou un arbuste :
  - Privilégier les **essences locales**.
  - Eviter les **espèces envahissantes** comme le bambou, ou veiller à les planter en bac.
  - Choisir des fleurs et plantes **mellifères** (c'est-à-dire qui produisent de bonnes quantités de nectar et de pollen de bonne qualité et accessibles par les abeilles).
- Pour l'entretien :
  - Limiter la **tonte**, en nombre de passages comme en surface.
  - Ne pas **tailler** ses haies et arbustes du 15 mars au 31 juillet, pour laisser la nidification se faire.
  - Récupérer l'**eau de pluie** et l'**eau de rinçage** de la cuisine pour arroser ses plantes.
- Ne pas **éclairer** son jardin la nuit et, quand on est dehors, orienter ses éclairages vers le sol pour réduire la pollution lumineuse qui perturbe la biodiversité.

## *Dans son quartier*

- Accepter et protéger les **herbes** des zones bitumées. Laisser la végétation spontanée en pied d'immeuble.
- Participer à la création et à l'entretien d'un **jardin partagé**.
- Faire stériliser son **chat** domestique car les chats ont un impact sur la petite faune (passereaux, chiroptères et autres micro-mammifères, reptiles).

## *Au quotidien*

- Réduire sa consommation **d'eau** potable.
- Réduire sa consommation **d'électricité**.
- **Trier** ses déchets et **composter** ses déchets organiques.
- Adopter des **produits d'entretien naturels** pour préserver la faune aquatique.
- Amener ses **contenants** pour de l'alimentation à emporter et avoir une **gourde** sur soi pour éviter les bouteilles plastiques.
- Acheter ses produits en **vrac** pour limiter les emballages plastiques.
- Privilégier la consommation d'aliments **bio, de saison, locaux, issus de circuits courts**.
- Acheter **d'occasion** pour limiter la destruction des milieux lors de l'exploitation des ressources naturelles.
- Pour limiter la pollution liée aux usages numériques, faire du ménage régulièrement dans ses **mails**, et taper l'adresse du **site internet** recherché directement dans la barre URL plutôt que dans celle du navigateur.
- Pour limiter la pollution, limiter ses déplacements en véhicule et privilégier les moyens de **transports doux** : bus, vélo, marche...

## *En balade*

- Ne pas faire trop de **bruit** au sein d'un espace naturel car cela peut déranger ou effrayer les animaux et perturber leur cycle de reproduction. En particulier, ne pas utiliser d'enceinte connectée qui diffuse de la musique ou autre matériel bruyant.
- Ne pas utiliser d'**appareil lumineux**, surtout la nuit, car cela peut déranger ou effrayer les animaux et perturber leur cycle de reproduction.
- Pour toutes les activités et déplacements dans des espaces naturels (engins motorisés, rando, trail, vtt, bivouac, caravaning,...), rester sur les **zones et sentiers autorisés** pour ne pas piétiner ou détruire le milieu.
- Toucher avec ses yeux : ne pas **prélever** de minéraux, d'espèces vivantes, ne pas **cueillir** d'espèces végétales.

- Ne pas **nourrir** les animaux rencontrés dans les espaces naturels ou les troupeaux dans les alpages.
- Ne pas **s'approcher des animaux** :
  - en mer, respecter les distances d'approche autorisées pour les phoques et autres mammifères marins
  - à terre, ne pas s'approcher des troupeaux et animaux sauvages
  - avec un drone, respecter la réglementation de l'Espace Naturel Protégé pour ne pas blesser ou perturber un animal.
- Lors des activités de pleine nature dans des espaces protégés, ne pas amener de **chien** lorsque sa présence est interdite ou le maintenir en laisse lorsque sa présence est autorisée pour éviter qu'il s'approche des animaux et les effraie, qu'il interagisse avec les chiens de protection des troupeaux (les Patous), ou qu'il détruise des nids ou des oeufs.
- Pour éviter les incendies, ne pas faire de **feu de camp** ou de **barbecue** dans un espace naturel et ne pas jeter ses **mégots de cigarettes** dans la nature, y compris par la fenêtre de sa voiture.
- Ne pas laisser de **déchets** dans la nature. Toujours garder ses déchets avec soi, dans une poche ou un sac à dos. Prévoir un petit sac poubelle transportable pour les déchets des pique-niques et pour le papier toilette.
- Dans un espace naturel protégé, utiliser une **géolocalisation fictive** lors des publications sur les réseaux sociaux, notamment Instagram. En effet, lorsque les utilisateurs de l'application publient du contenu photo ou vidéo, une option permet de géolocaliser le post. Cette publication est une promotion indirecte de destinations et sites touristiques, qui peut engendrer de la surfréquentation dans certains espaces naturels.
- En pratiquant des **activités de pleine nature**, être respectueux des bons gestes et de l'environnement. Se faire accompagner éventuellement par un professionnel des sports de pleine nature pour être guidé.
- Respecter les réglementations et bonnes pratiques en matière de **pêche de loisir** : tailles de capture et quantités autorisées,...
- En **bateau**, pratiquer le mouillage uniquement sur les zones autorisées, en suivant les bonnes pratiques, et en utilisant un mouillage écologique qui n'abîme pas les fonds marins.